

# Le Martrinol

NUMÉRO 7  
JANVIER 2004

## Le mot du Maire

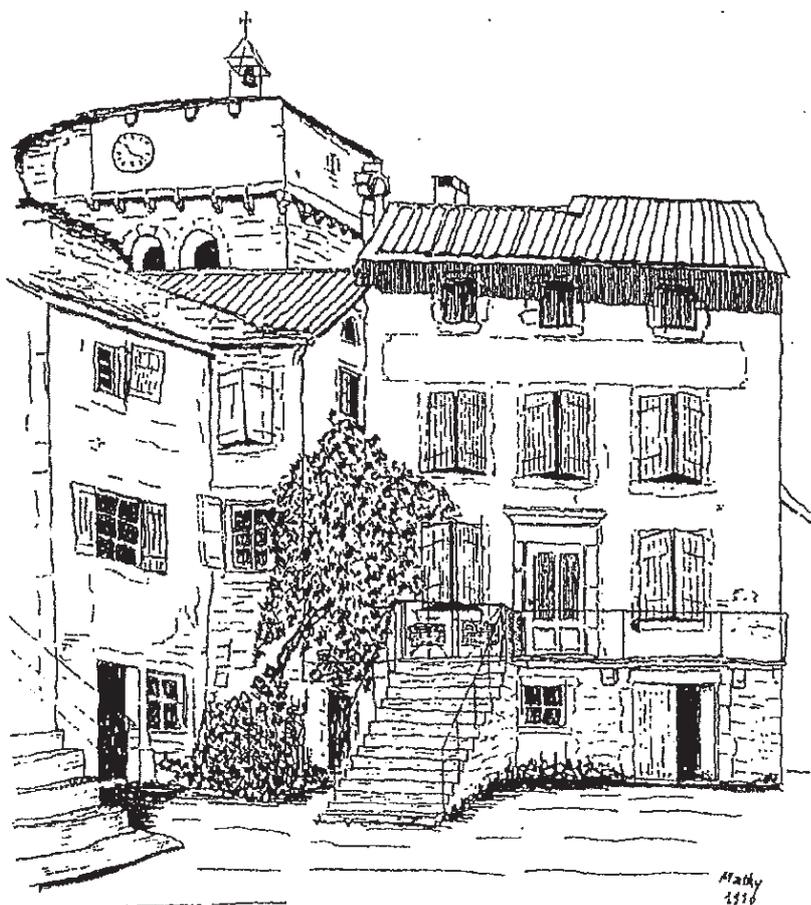
La reconstruction aura représenté une charge de travail importante pour les employés communaux et pour moi-même. La Commune bénéficiait d'un contrat d'assurance qui a permis une réalisation pertinente, les subventions complètent la plus grande partie de l'opération.

L'année 2004 devrait être une année de transition, elle permettra d'étudier les chantiers à venir, de mettre en place des financements et des plannings de réalisations. Il y a encore beaucoup à faire : réaliser un assainissement efficace et adapté à la taille de notre commune, restaurer l'extérieur de la tour hospitalière et de l'église, opération cœur de village et traversée départementale. Un programme pour l'amélioration des chemins de liaison des hameaux et d'activités agricoles sera mis en place. L'entretien du patrimoine bâti restera une obligation. Des mesures incitatives envers les particuliers pour réaliser des locations à l'année seront discutées en réunion de conseil.

La reconstruction de la nouvelle Mairie a permis de réaliser des locaux de travail pour Alain. Les agencements ainsi que des travaux d'environnement induits par

la reconstruction, sont pour lui une surcharge de travail. Beaucoup l'ont compris et participent bénévolement à des petites réparations, à de l'entretien et à divers aménagements.

Le conseil municipal, les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une Bonne Année !



*Ce bulletin allait être posté, nous apprenons avec une grande émotion le décès de Serge. Il nous quitte trop jeune. Dans la douleur sa famille doit nous savoir très proches, nos sincères condoléances.*



### Reconstruction suite et fin...

Bien que des détails sur certains travaux fussent encore en suspens, le bâtiment restauré était ouvert au public début août. Fin août les locataires pouvaient aménager, l'école intégrer ses nouveaux locaux, le pari était gagné: « la rentrée dans le bâtiment restauré », pas si simple la réalisation d'un chantier aussi important en 6 mois.

En septembre le CM acceptait l'indemnité de Groupama, l'assurance avait révisé certains prix à la hausse. Reste à toucher les subventions : ce sont 12 dossiers qu'il a fallu préparer, il faut maintenant justifier les dépenses pour demander les versements.

- Etat 4 subventions : 81 082 €
- Département 4 subventions : 49 550 €
- Région 3 subventions : 46 572 €
- Le Parc 1 subvention : 7 600 €

**Total des financements extérieurs: 413 288 €** avec l'indemnité de Groupama de 228 484 € pour le bâtiment, l'assurance devait la reconstruction de la partie détruite par l'incendie :

- 2/3 des toitures existantes avant reconstruction
- salle de réunion et secrétariat (sauf les murs extérieurs)
- environ 3/4 du logement ex-gîte (sauf les murs)

**Reste à la charge de la Commune: 81 502 €** (pour réaliser 2 logements, une cantine, un garage et atelier communal, une mise aux normes de tous les accès, mise hors eau des caves, création d'un parking).

Au moment du budget on ne connaissait ni le montant exact des indemnités de l'assurance, ni le montant total des subventions. Le conseil municipal avait accepté la proposition de souscrire un emprunt de 100 000 €. La commune n'avait plus d'emprunt à son budget. Ce prêt est consenti à un taux fixe effectif annuel de 2,81%. Cet emprunt libérera de la trésorerie et facilitera l'autofinancement des réalisations à venir. Il sera en grande partie remboursé par le loyer des nouveaux logements et amorti sur dix ans.

Il est important de savoir que cette nouvelle construction n'a nullement endetté la Commune et qu'en aucun cas elle conduira à une augmentation des impôts locaux. Certaines personnes nous ont interpellé sur l'augmentation du foncier, **la Commune n'a pas modifié son taux**, seul le département a augmenté le sien. Sur l'ensemble du canton, les prélèvements en euros par habitant des trois impôts locaux représentent 176 euros en moyenne, Martrin est l'avant dernière commune la moins chère du canton avec 127 euros par habitant pour l'ensemble foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation, St Juéry ferme la marche avec 109 euros.

#### Agencement intérieur:

Groupama rembourse également à la Commune 100% de:

- Mobilier, matériel Mairie : 41 208 €
- Mobilier, équipement gîte, cantine : 8 790 €
- Bris de machine (informatique, photocopieur) : 3 866 € (vétusté non récupérable 200€)
- Pris en charge aussi à 100 % le relogement: 26 979 € (transport, installation, équipement du préfabriqué et démontage; réalisation d'un rideau pour partager la salle de classe et la cantine dans la salle des fêtes).

### Communauté de Communes des 7 Vallons

Le 7 novembre 2003 une étudiante à l'Université de Toulouse en aménagement du territoire, chargée par la CC des 7 Vallons de coordonner une réflexion sur le développement de notre territoire dans les années à venir, restituait en réunion publique son étude. Cette thèse est très dense, on peut la consulter au Syndicat d'initiatives des 7 Vallons.

Deux tableaux semblent être de bons résumés :

- 1° « atouts et faiblesses du territoire des 7 Vallons »
- 2° présentation synthétique des enjeux et des préconisations sur les 7 Vallons. Ces deux ta-